

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c
Réclamations, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 3, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
6 mois 16
12 mois 8
Poste:
6 mois 35 fr.
12 mois 18
18 mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal et en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 MAI 1886

DE PLUS FORT EN PLUS FORT!

La commission du budget vient de s'ériger en Constituante. Voilà.

Quelle est la mission de la commission du budget?

C'est d'examiner les différents chapitres du budget et de contrôler les chiffres présentés par le gouvernement.

En un mot, c'est de mâcher d'avance la besogne de la Chambre.

La commission du budget vient de refuser d'examiner le budget des cultes et a déclaré qu'elle le supprimait purement et simplement.

Douze commissaires, qui sont partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ont voté cette suppression.

S'il y a dans cette même commission douze partisans de la suppression de l'armée, demain le budget de la guerre sera supprimé.

Après-demain ce sera le tour du budget des colonies, lequel compte de nombreux adversaires.

S'il y a aussi des députés qui trouvent les beaux-arts inutiles, que la commission les supprime.

Elle pourrait même supprimer la présidence de la République qui est peut-être la plus inutile de toutes les dépenses.

En vérité, nous savons bien que la décision de la commission du budget ne préjuge en rien du vote de la Chambre; que la discussion refusée par la commission aura lieu au Palais-Bourbon, que finalement, avec quelques accrocs, le budget des cultes finira par être voté.

Mais, s'il est singulier de voir une commission sortir de son rôle et de ses attributions, et trancher au pied levé une question aussi grave; si l'acte est bête en soi, la tendance mérite qu'on y fasse attention.

Il y a là plus qu'un symptôme; la maladie commence à devenir aiguë.

Tout élu républicain, député, sénateur, ou conseiller municipal, devient à ses propres yeux omniscient et omnipotent; et quand ces messieurs sont douze ensemble, ils se croient la France en personne.

Les médecins appellent « manie des grands ou folie paralytique » une maladie tout à fait analogue à l'état de nos tyrans républicains.

Seulement, dans le cas qui nous occupe, si les élus sont fous, ce sont les affaires du pays qui sont paralysées.

PROPOSITION YVES GUYOT

Voici le texte de la proposition de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat qui a été déposée par M. Yves Guyot sur le bureau de la Chambre des députés :

« Article 1^{er}. — La direction des cultes au ministère de l'instruction publique est supprimée. En conséquence, il ne sera plus inscrit au budget de crédit pour le personnel, le matériel et les impressions des bureaux des cultes.

« Art. 2. — Les crédits affectés aux traitements des curés, aux allocations aux desservants et vicaires, au personnel des cultes protestant, israélite et musulman, aux dépenses des séminaires protestants et israélites, aux frais d'administration de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, sont répartis entre les communes au prorata de la part attribuée à chacune d'elles pour l'exercice 1886.

« Les crédits affectés aux traitements des archevêques et évêques, aux allocations, aux vicaires généraux et aux chanoines, aux mobiliers des archevêchés et évêchés, aux loyers pour évêchés, séminaires, seront répartis entre les communes de chaque circonscription diocésaine.

« Art. 3. — Ces crédits constitueront une dotation perpétuelle pour les communes.

« Art. 4. — Les crédits affectés aux églises classées comme monuments historiques seront reportés au service des beaux-arts.

« Les crédits affectés aux édifices religieux non classés comme monuments historiques (secours pour les églises et presbytères, secours pour les édifices des cultes protestant, israélite, dépenses du matériel du culte musulman), seront remis aux commu-

nes sur le territoire desquelles ces édifices sont situés.

« Art. 5. — La somme représentant le total des crédits remis aux communes en vertu de l'article 2 sera prélevée sur le produit des contributions directes. La répartition entre les contribuables devra être faite au prorata des contributions directes payées par chacun d'eux. Sur l'avertissement pour l'acquit des contributions directes, aux indications actuelles, ainsi conçues : « Dans le montant des cotés ci-contre, il revient, savoir à l'Etat, au département, à la commune », il sera ajouté : « aux cultes ».

« Art. 6. — Dans les trois mois de la publication des rôles, chaque contribuable pourra déclarer qu'il entend être dégrevé de la part des centimes communaux équivalant à sa part contributive pour le service des cultes.

« Cette déclaration, faite par écrit, sera remise au maire, qui la transmettra au sous-préfet. Le préfet communiquera les déclarations au directeur des contributions directes. La déclaration sera exempte du droit de timbre.

« Art. 7. — Le Conseil municipal pourra réduire ou supprimer en totalité les subventions accordées aux cultes et les traitements alloués aux ministres ou représentants des cultes.

« Il pourra employer la subvention de l'Etat correspondante à tel usage qu'il lui conviendra.

« Art. 8. — Lorsque la moitié plus un des contribuables de la commune aura refusé de contribuer aux frais des cultes, la totalité de la subvention de l'Etat servira de plein droit au dégrèvement des centimes additionnels communaux.

« Art. 9. — La réduction ou la suppression des subventions et des traitements mêmes au cours de l'année ne pourra donner lieu à aucune réclamation de la part des ministres ou représentants des cultes, nonobstant toute clause contraire insérée dans les traités ou conventions passés par eux avec les communes.

« Art. 10. — Les associations religieuses

On a d'abord voté la suppression du budget des cultes dans la commission du budget.

On a décrété l'expulsion des Princes dans les conseils du gouvernement.

Voilà où en est la République le 8 prairial an 94.

Que ces attentats soient décrétés un peu plus tôt, un peu plus tard, cela n'importe pas.

Il s'était dans la logique de la situation du républicanisme, et c'est cela que nous avons essayé, vainement nous le reconnaissons, de faire comprendre aux conservateurs.

Quand nous parlions de la nécessité d'organiser une action résolue, active, au profit des revendications monarchiques, nous avions l'air de vouloir brusquer les événements et, par cela même, compromettre les chances d'une Restauration.

De même, quand nous demandions aux catholiques de passer de la protestation oratoire à la résistance, on nous répondait qu'avec du tempérament et de l'habileté on arriverait à traverser les défilés les plus difficiles et l'on attendrait les juifs et les francs-maçons qui ont juré la destruction de l'Eglise de France.

Il est facile de voir aujourd'hui que nous n'étions pas des téméraires quand nous disions que l'acte le plus sagement conservateur pour les monarchistes comme pour les catholiques, était l'organisation, au grand jour, des forces de résistance de tous les Français, honnêtes et braves.

Si nous voulons la paix, mettons-nous sur le pied de guerre.

Cette vérité, qui est devenue la formule protectrice des Etats, n'est pas moins utile aux partis, dans les périodes d'anarchie.

Il n'est pas permis aux hommes décidés à défendre leurs libertés et leurs droits, de rester désarmés en face des factions républicaines et athées.

Par malheur, don Ramon se permit la visite ordinaire à pareille époque, et la réception, bien que froide, de la duchesse, démontra que le testament du duc n'en conservait pas moins à ses yeux la même autorité. Il s'exécuterait tôt ou tard. Sa fille le comprit et s'en affecta profondément. Une sorte de rechute devait en résulter. L'hiver fut pénible. Mais Fernande reprit enfin le dessus, grâce à ces deux forces auxiliaires, sa jeunesse et le printemps.

Elle entra dans sa vingtième année. C'était une jeune fille accomplie. Non-seulement son institutrice lui avait appris tout ce qu'elle savait, mais encore elle lui avait donné son âme et sa vie. Épuisée de fatigue en se sentant moins nécessaire, la pauvre Christine tomba malade à son tour et, malgré les soins que lui rendit Fernande, elle expira entre ses bras.

Déjà la mort avait fait disparaître le vieux Antonio. Un chagrin profond, l'isolement, l'effroi de l'avenir, un dégoût amer de l'existence, toutes sortes de regrets et d'alarmes altèrent de nouveau la santé de celle qu'on ne nommait plus la Senorita. Les plus célèbres docteurs furent appelés en consultation. Leur diagnostic se résuma par ces mots des moins rassurants : anémie ! phthisie ! Il fallait des ménagements, pas de contrariétés, des distractions, un milieu plus riant, un autre climat, la saison de Nice ou de Cannes.

Ramon d'Avila, loin de combattre ce projet qui, cependant, émanciperait en quelque sorte sa pupille, don Ramon l'appuya de tous ses efforts. Il espérait que le changement, le voyage, distrairaient Fernande des souvenirs du passé; que l'exemple des autres et les entraînements de la vie mondaine lui feraient enfin comprendre, apprécier les avantages qu'elle dédaignait : une existence brillante, des millions à dépenser, le titre de duchesse.

Sa mère avait d'abord résisté. Il lui en coûtait de quitter cette retraite qu'elle eût voulu plus profonde encore. Mais on lui assura qu'il y allait non-seulement de la santé, mais de la vie de sa fille. Elle n'hésita plus.

On partit pour Nice.

XI

NICE

Jamais Fernande n'avait quitté sa montagne. Ce départ inattendu, les diverses étapes du voyage qui se faisait à petites journées, pour qu'il ne fatiguât pas notre jeune malade, furent pour elle une première série de distractions et d'étonnements. Toulouse, Nîmes, Marseille réveillèrent tour à tour sa curiosité.

Ce fut de l'admiration quand, au-delà de Fréjus, l'express ne s'éloigna plus de ce merveilleux littoral aux caps pittoresques, aux gracieuses

baies de granit rose où, sur l'or des grèves, vient mourir un flot d'azur. Elle ne connaissait pas l'Océan; elle avait toute la surprise du spectacle de la Méditerranée.

Il serait en permanence devant ses fenêtres; la duchesse avait fait retenir une des villas de cette incomparable Promenade des Anglais, qui borde le rivage. Tout le panorama du golfe, depuis la pointe d'Antibes jusqu'au phare de Villefranche, se déroulait quelques heures plus tard sous le regard charmé de l'arrivante, prenant possession de sa chambre, et semblait lui souhaiter la bienvenue. Le soir, de la véranda du balcon, comme d'une loge de théâtre, elle assistait à la férie du couchant. Elle se releva la nuit pour mieux voir, aux clartés de la lune et des étoiles, la mer non moins bleue que le ciel et toute ruisselante de lumière. En entr'ouvrant les yeux, le lendemain matin, la tête encore sur l'oreiller, elle admira le lever du soleil et les splendeurs de l'aurore.

Une douce brise agitait, sur le quai, la cime des palmiers. Au large, des bargues de pêcheurs croisaient leurs voiles blanches. Plus loin, plus loin encore, la haute mâture d'un navire, la fumée d'un steamer, l'horizon sans bornes, l'immensité... Quels tableaux! quelles perspectives! Fernande ne pouvait en rassasier ses yeux.

Les premiers jours, on ne sortit pas, on s'installait. Mais, dans l'après-midi, tout Nice était là,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

PREMIÈRE PARTIE

LA SENORITA

Cette reconnaissance, l'institutrice la justifia par son dévouement. A force de soins et de tendresse, elle triompha des suites de la maladie comme de la maladie elle-même. Sa chère fille, — c'était le nom qu'elle lui donnait aussi tout bas, — sa chère fille sortit de l'espace de léthargie où s'attardait cette interminable convalescence.

Ce fut un second miracle, une résurrection. Vers la fin de l'automne, Fernande était redevenue non pas la Fernande d'autrefois, mais une autre Fernande, qui valait pour le moins la première. Elle avait grandi; ses formes allongées, ses traits émaciés, leur décoloration passagère, ses allures plus lentes et plus réservées, même un peu craintives, une certaine mélancolie, la joie de se sentir ressaïer, tout contribuait à la rendre plus intéressante et plus digne encore d'être aimée.

sont assimilées aux syndicats professionnels et soumises aux dispositions de la loi du 24 mars 1884.

» Art. 41. — Les ministres qui renonceraient à l'exercice du culte dans un délai de trois ans à partir de la promulgation de la présente loi recevront de l'État un secours temporaire s'ils sont âgés de moins de soixante ans, viager s'ils ont dépassé cet âge.

» Art. 42. — Les Conseils municipaux peuvent changer l'affectation des édifices consacrés au culte qui appartiennent aux communes.

» Art. 43. — La convention du 20 messidor an IX dite le Concordat de 1804, est dénoncée. Toutes les lois antérieures contraires aux dispositions de la présente loi et spécialement la loi du 12 germinal an X, dite articles organiques, sont abrogées.

COMMISSION DU BUDGET

BUDGET DES CULTES

La commission du budget, qui, dans une précédente réunion, s'était prononcée, ainsi qu'on le sait, en faveur de la suppression du budget des cultes, a entendu hier M. René Goblet, ministre de l'instruction publique, des beaux arts et des cultes.

M. René Goblet a déclaré aux membres de la commission du budget qu'il soutiendrait le budget des cultes à la tribune de la Chambre.

« Mes opinions sont connues, a-t-il dit; j'estime que la suppression du budget des cultes peut être une conséquence, non un point de départ. Des services publics ne peuvent pas être supprimés par voie budgétaire.

« C'est un principe de droit. Le service des cultes ne dépend pas de la volonté de l'État: il est établi par un traité conclu avec l'Eglise romaine. Le budget affecté à ce service est le corollaire du Concordat. Il y a une impossibilité légale, en fait.

« On peut poser la question de séparation de l'Eglise et de l'État. Je crois que c'est la solution libérale d'une situation qui ne peut se prolonger indéfiniment; mais il faut des mesures préparatoires pour protéger la liberté de conscience et pour donner aux associations religieuses la faculté de posséder. Il faut aussi donner aux Eglises la liberté d'association.

« Du reste, on ne peut supprimer le personnel des cultes sans lui donner les moyens de vivre. Donc, en fait, la séparation immédiate de l'Eglise et de l'État est impossible. Pour arriver à la séparation, il faut saisir le Parlement, et il l'est, de plusieurs propositions qu'on ne peut discuter immédiatement.

« Je ne fais pas la discussion. Le jour où le débat viendra, je m'en référerai à la déclaration ministérielle qui est ma charte sur ce point. Je ne crois pas qu'il y ait une majorité, ni dans le pays, ni dans le Parlement, en faveur de la séparation immédiate des Eglises et de l'État. Si une majorité s'affirmait, je présenterais des lois sur les asso-

ciations religieuses, et une loi transitoire sur les droits acquis; si, au contraire, la Chambre ne veut pas de la séparation immédiate, il n'y a qu'à voter le budget des cultes.

« Au point de vue politique, il est dangereux de prendre une décision qui ne décide rien. Le pays croira que la séparation est faite, contrairement à la loi, aux traités, à l'équité. »

Après le départ du ministre, la commission du budget a décidé, par 15 voix contre 13, de passer à la discussion des articles du budget des cultes.

Par 16 voix contre 14, la commission du budget a décidé ensuite qu'il y avait lieu de surseoir à l'examen des articles du budget des cultes jusqu'après le vote de la Chambre sur le principe de la séparation des Eglises et de l'État.

Chronique générale.

La prise en considération de la proposition de loi ayant pour objet d'assurer des pensions aux survivants des blessés de février 1848 a été votée par 321 voix contre 483.

La majorité ne comprend que des députés républicains.

La minorité se compose de 178 membres de la Droite et de cinq députés républicains: MM. René Brice, Paul Deschanel, Duchâtel, Noël Parfait et Pinault.

LES OBSEQUES DU COLONEL HERBINGER

Une foule considérable stationnait hier, dès 11 heures et demie, sur l'avenue Lamotte-Piquet, en face de la maison où reposaient les restes du colonel Herbingier.

Le cercueil était couvert de couronnes, parmi lesquelles on remarquait celles portant les inscriptions suivantes:

« A Herbingier, ses camarades de promotion »; « les officiers et sous-officiers et soldats du 26^e chasseurs à pied »; « les officiers du 25^e de ligne », etc.

Les honneurs militaires étaient rendus par deux compagnies du 429^e de ligne, avec un commandant.

Le deuil était conduit par deux cousins du défunt, MM. de Morlaincourt, colonel en retraite, et le comte Liniers, capitaine au 403^e. Des députations du 26^e chasseurs à pied, du 25^e de ligne, corps commandé par le lieutenant-colonel Herbingier, assistaient aux obsèques, ainsi que des députations de tous les corps de l'armée de Paris.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les lieutenants-colonels de Beauchaine, Bouchy, d'Aubonne; les commandants Ducos et de Carmejane, et le capitaine Adam.

Le général Boulanger, en bourgeois, a suivi le cercueil à pied jusqu'à l'église où il a assisté au service religieux.

M. Rochefort et les rédacteurs de l'*Intransigeant* ont suivi le convoi à la tête d'un groupe de cinq à six cents personnes, lais-

sant un espace vide entre eux et le cortège. Ils ne sont pas entrés dans l'église. M. Rochefort, après avoir attendu sur le parvis, est parti après le service religieux.

Quelques cris de « A bas Ferry! » ont été poussés à ce moment. La messe était chantée par la maîtrise de l'église Saint-Pierre du Gros-Caillois, sous la direction de M. Schuber. Le cortège s'est remis en route à une heure et demie pour le cimetière Montparnasse, suivant la rue et l'avenue Bosquet, les boulevards des Invalides et Montparnasse.

Les compagnies du 429^e, qui avaient attendu dans la rue Saint-Dominique, l'ont escorté jusqu'au cimetière. Une foule considérable stationnait sur tout le parcours et suivait sur les trottoirs, sans proférer aucun cri.

Le cortège est arrivé au cimetière à deux heures et demie; la tombe du colonel Herbingier est située à proximité des monuments élevés aux soldats morts en 1870-71 et aux sapeurs-pompier morts au feu.

La mère du colonel Herbingier est venue jusque sur la tombe et a assisté aux discours prononcés par MM. Bouchy, colonel du 25^e de ligne; Corréard, lieutenant-colonel au 44^e dragons; et le général Jollivet.

Le commandant Bouchy s'exprime ainsi: « Je viens au nom du 25^e de ligne dire à notre infortuné camarade Herbingier un dernier adieu.

« Il avait toute notre estime. Nous avons relu une à une toutes les notes de son volumineux dossier. Elles sont toutes à son avantage; pas une ombre au tableau.

« Il était resté jusqu'au bout digne des débuts de sa brillante carrière et méritait mieux que la mauvaise fortune qui est venue l'interrompre si prématurément. »

A ce moment, de nombreux bravos partent de la foule, mêlés aux cris de « A bas Ferry! A bas Brière de l'Isle! Vive la France! Vive l'armée! »

Les mêmes manifestations se reproduisent au cours des discours.

LE VATICAN ET LA CHINE

D'après les informations de la *Gazette nationale*, la Chine insiste auprès du Pape pour qu'il envoie à Pékin un représentant ayant un caractère diplomatique et non pas seulement un caractère exclusivement ecclésiastique. Elle n'accepterait pas un légat apostolique ayant uniquement ce dernier caractère. On peut donc considérer comme certain que le Pape enverra à Pékin un nonce ou un envoyé extraordinaire, malgré les protestations réitérées de la France.

ARGENT BIEN EMPLOYÉ.

On se rappelle les extravagantes professions de foi de M^{lle} Barberousse, candidate aux dernières élections: ni Dieu, ni maître, le mariage libre, etc.

Le Conseil municipal de Paris, voulant encourager la propagande de M^{lle} Barberousse, vient d'accorder à l'établissement d'instruction libre que dirige cette demoi-

elle, quinze bourses d'externes de deux cents francs chacune.

LA 500^e DE LA JUIVE

On a fêté mercredi à l'Opéra la 500^e représentation de la *Juive*. Attraction, Duprez (même bon vivant), le créateur du rôle en 1840.

C'est lui qui a déclamé une poésie de Blau en l'honneur d'Halévy.

La voici: (Au milieu de la scène se dressait le buste du maître entouré de tout le personnel de l'Opéra en costumes variés.)

M. DUPREZ

Oui, j'ai voulu venir et vous ne pouvez croire que votre appel devait me trouver hésitant. Et qu'en ce jour qui va consacrer la victoire Ne reparaitrait pas le plus vieux combattant.

Jeunes gens! sur vos fronts c'est l'aube qui se lève: Un chemin radieux à vos pas est tracé; L'avenir vous sourit, doré par votre rêve! Je ne suis pas jaloux; car, moi, j'ai le passé!

(Se tournant vers le buste d'Halévy.) Et le passé, c'est lui! Quelle pure lumière Il épanchait en nous! Comme il nous entra Lors que d'Élazar il dictait la prière, Ou faisait pour Guido s'éveiller Ginevra!

Ah! quand Gérard pleurait la tendresse ravie, Quand Charles mandissait un étranger vainqueur, Je me sentais si bien exister de leur vie, J'avais tant leur angoisse ou leur exaltation.

Que, d'un maître immortel interprète éphémère, Tandis qu'on l'acclamait, parfois je fus tenté De prendre un peu pour moi — pardonnez la chimère — Cet applaudissement par lui seul mérité!

(Saisissant une couronne.) Gloire au génie! à toi! Le siècle dont nous sommes De tes rythmes sacrés demeure inassouvi; D'autres, d'autres encor passeront... Mais les hommes Ne désapprendront plus le grand nom d'Halévy!

Après quoi, tous les artistes ont chanté en chœur cette strophe sur l'air de: *Princc d'Orléans*:

Il a passé, le temps que rien n'arrête, Il fuit, il va semant l'oubli; Mais il épargne et grandit et complète La majesté du grand rêve accompli. Chaque soir le revêt d'une splendeur nouvelle Ajoutant un laurier à ceux des anciens jours. Maître inspiré, ton œuvre est éternelle, Et dans nos cœurs ton nom vivra toujours.

LES FÊTES DU MARIAGE

Nous lisons dans le *Soleil*: « Mercredi ont eu lieu à Bélem des courses de chevaux qui ont été très réussies.

« Toutes les fois que les nouveaux époux paraissent en public, ils sont l'objet d'enthousiasmes. Les sympathies que manifeste la population de Lisbonne à l'égard de la duchesse de Bragance vont chaque jour grandissant.

« Le bal donné au palais d'Alameda a été excessivement brillant.

« Le bal a été ouvert par un quadrille d'honneur composé du Roi et de la Reine, de la Comtesse de Paris, de la Reine et de Monsieur le Comte de Paris, du prince Amédée de Savoie et de la duchesse de Bragance, du duc de Bragance et de la princesse Hélène, du prince Ferdinand de Cobourg et de la princesse de Bassadrice d'Italie, du prince Georges de Galles et de la duchesse Palmella, du prince dom Augusto et de la vicomtesse de Balthazar.

passant et repassant devant la grille du jardin, comme tout Paris autour du lac du bois de Boulogne. Une fête perpétuelle, un défilé des plus curieux! Pas une nation qui n'y soit représentée. Des Anglais, des Russes, des Orientaux, des Américains, l'univers! C'est à qui fera le plus étalage de sa fortune ou de son illustration sous ce resplendissant soleil! Que d'ombrelles! que de toilettes excentriques! Que de cavalcades et d'équipages!...

La duchesse de Montmayor eut bientôt les siens, dont une calèche à huit ressorts, à panneaux armoriés. Le docteur avait prescrit des promenades pendant les chaudes heures de chaque jour. On visita Carsbacel et Cimiers, les routes forestières de Montboron, Saint-Jean, Beaulieu, la Corniche et la Turbie; Brancolar, Falicon, les vallées du Loup, du Paillon et du Var, tous ces délicieux environs de Nice où les géraniums et les rosiers, même dans les haies, fleurissent surtout l'hiver, où les oranges mûrissent à côté de l'acacia qui pousse fièrement sa haute sigrette, où la plupart des arbres sont toujours verts, et les caroubiers, les oliviers grands comme des chênes.

Une contrée sans pareille!... un paradis! Déjà l'heureuse influence du climat se faisait sentir quant à la santé de Fernando. Elle avait recouvré des forces, les fraîches couleurs de la jeunesse, l'appétit et le sommeil. Sous le rapport moral, c'était mieux encore. Heureuse de vivre,

elle marchait d'enchantements en enchantements, elle renaissait à l'espérance.

On reçoit bientôt des visites qu'il fallut rendre. L'Espagne a là-bas sa petite colonie aristocratique, et l'usage, entre compatriotes du même rang, commande un certain échange de politesses. Il y eut même des relations de parenté, qui devinrent plus sœurs, plus intimes.

La branche cadette de l'arbre généalogique des Montmayor, celle du Mexique, se trouvait représentée à Nice par ses deux dernières descendantes, la marquise de Rios et sa nièce Carmélita, du même âge à peu près que Fernando, mais élevée tout différemment, à l'Américaine. C'était l'une des reines de la saison. Ce titre, elle le méritait à tous égards.

Figurez-vous le type accompli de la créole d'origine castillane: la taille et le port d'une jeune déesse, ainsi qu'on disait au siècle dernier, des bras, des épaules admirables et qu'elle aimait à faire admirer; le profil et la fertilité de Diane chasseresse, la brune mais fraîche carnation des tropiques; les plus beaux yeux noirs des deux mondes.

Avec cela, très-distinguée, très-élégante. L'aplomb, les audaces et la franchise d'allures d'une Yankee; le chic d'une Parisienne.

Quant à la tante, c'était l'indolence et la nullité mêmes. Une vieille Mexicaine au grand complet. Trop heureuse de n'avoir plus à faire, pas même

à penser, elle se laissait aveuglément conduire par sa nièce, dont elle n'était plus que le respectable chaperon. Très-grand air, d'ailleurs, cette marquise de Rios!

A la première rencontre, on s'était à peine embrassé.

« Nous arrivons!... Vous comprenez?... le déballage des malles... trente-trois colis! » La seconde fois, on causa, surtout les deux jeunes filles. Dès la troisième, Carmélita tutoyait Fernando.

— Tu permets, n'est-ce pas? entre cousines! et je suis l'aînée. Donc, je te gronde... Que signifient cette réserve par trop modeste et ce manque absolu de coquetterie? Ne dirait-on pas une petite bourgeoise, toi! toi qui seras duchesse! Une grimace? Oui, je sais, il ne faut pas lui parler de ce mariage! Chut! chut! silence! ainsi qu'on chante dans la *Petite Mariée*. A la place, moi, ce serait déjà fait! N'en parlons plus! Soit! Allons, vite une risette! Ici, vois-tu bien; au soleil de Nice, tout doit s'épanouir radieusement, la sourire comme les fleurs! Chaque jour, nouvelle fête. Tantôt, les courses. Ce soir, bal au Cercle de la Méditerranée. Demain chez le préfet... chez le général, la semaine prochaine. Entre deux toutes sortes de matinées dansantes et chantantes! Que de concerts! il en pleut... C'est la seule pluie de Nice!... Viendront ensuite les régates et le car-

naval. Toujours le carnaval! Avoue que ça va comme, je firts ce serait une déveine si je ne rencontrais pas mon prince Charmant... l'époux de mes rêves...

— Tu le cherches donc? fit naïvement Fernando. — Parbleu!... répliqua l'effrontée créole, nous ne sommes ici que pour ça, ma tante et moi. Aux trois quarts ruinées, ma tante et moi, je sais, les valeurs mexicaines!... Nous jouons va-tout... Banco!... Si je le perds, pauvre Carmélita!... Rassure-toi! Des sauveurs se présentent... Mais sont-ils de bien bon aloi? — *is the question!*... Dans cette mascarade ils sont tous comtes ou marquis, sinon ducs ou princes... Ne nous y fions pas! Sur ce, elle décevait, tout ce qui reluit n'est pas or... déjà supprimé deux candidats de mes tableaux. Premièrement un baron allemand, deuxième un surier... le père, trois fois failli. Deuxième un comtesse de la frontière italienne... troisième un contrebandier, qui comptent trois pendus pour leur famille. Oh! je me renseigne, et si je m'engageais pas! Des millions! cependant...

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Courses de Saumur

Les Courses de Saumur sont fixées, pour 1886, au dimanche 8 et mardi 10 août, juste un mois après celles de Verrie-Saumur, que nous avons annoncées.

Le grand Carrousel de l'École d'application de cavalerie aura lieu le lundi 9 août.

Le dernier numéro du *Monde illustré* contient plusieurs gravures représentant les principales scènes du carrousel du Champ-de-Mars. Dans un article consacré à ce sujet, M. Georges Bastard fait le plus juste éloge des écuyers, officiers et élèves de l'École de Saumur.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion des fêtes de l'Ascension, les coupons de retour des billets AR délivrés aux conditions du tarif A n° 9, pendant les journées des 1^{er}, 2, 3 et 4 juin, seront exceptionnellement valables jusqu'au 7 juin inclus.

En outre, il sera délivré exceptionnellement pendant les journées des 1^{er}, 2 et 3 juin, aux gares de Tours et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces deux points et Saint-Nazaire, des billets AR réduits de 40 0/0, pour les stations balnéaires comprises entre Saint-Nazaire inclus, Guérande inclus et le Croisic inclus et le coupon de retour sera valable jusqu'au dernier train de la journée du 7.

ASSEMBLÉES DES ENVIRONS.

Demain dimanche 30 mai, à Varrains.
Jeudi 3 juin, jour de l'Ascension, à Villebernier.

Dimanche 6 juin, à Dampierre.

M. WILSON ET LA COMMISSION DU BUDGET.

Nous avons dit que la Commission du budget, par 13 voix contre 9, s'était prononcée pour la suppression du budget des cultes et pour la séparation immédiate de l'Eglise et de l'Etat.

M. Wilson, qui est un des gros bonnets de la Commission, avait jugé prudent d'être absent ce jour-là pour ne pas avoir à se prononcer sans doute sur cette question.

Nous nous attendions à cette attitude, dit l'*Indépendant*. M. Wilson trouve habile de pousser à la roue révolutionnaire; il nous des intrigues avec M. Clémenceau; au besoin il s'entendrait avec le grand Turc pour faire aboutir ses projets. Mais en somme il excelle à se dérober, à fuir les responsabilités et brille plus souvent par son absence qu'autrement.

Notre confrère M. Louis Haumont, directeur du *Journal de l'Ouest* et du *Journal de la Vienne*, à Poitiers, vient de mourir à la maison Dubois, après une longue et cruelle maladie.

M. Louis Haumont était membre de la Société des gens de lettres.

Voici l'Australie en concurrence avec la France, avec la Normandie et la Bretagne particulièrement. Un nouveau chargement de fruits venant du sud de l'Australie et de la Nouvelle-Galles du Sud est arrivé à Londres, apporté par le *Cuzco*. Pommes, poires, oranges, raisin, coings, amandes, groseilles étaient, à ce qu'il paraît, grâce à un nouveau système d'emballage, dans le meilleur état.

PAROISSE DE LA VISITATION

Dimanche 30 mai, fête du saint Cœur de Marie; à vêpres, clôture du mois de Marie et fête des enfants; vers 3 h. 1/2, procession dans l'avenue de l'église; au retour, offrande de fleurs à la sainte Vierge et couronnement de sa statue.

BRAIN-SUR-ALLONNES. — Il y a quelques jours, le sieur Mabileau, de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, revenant, avec une charrette chargée de bois, de la forêt de la Breille, est tombé sous les roues de son véhicule, commune de Brain-sur-Allonnes; il a été presque écrasé et est mort une demi-heure après.

BLAISON. — Le nommé Léger, boulanger à Blaison (canton des Ponts-de-Cé), s'enivrait souvent. Quand il était pris de vin, il déclarait à sa femme qu'il se donnerait un jour la mort.

Le 23 mai, il revenait d'Angers où il avait passé près d'un mois dans l'ivrognerie. Rentrant chez lui vers 9 heures du soir, il remit une lettre à sa femme, annonçant qu'il allait enfin mettre son projet de suicide à exécution et aussitôt il se retira.

Un quart d'heure après, des voisins rapportèrent ce malheureux couvert de sang. Léger s'était déchargé un coup de revolver dans le côté gauche. La balle avait brisé deux côtes, perforé le poumon et le foie. Quelques instants après, le blessé expirait.

(Journal de Maine-et-Loire.)

CAS DE LONGÉVITÉ.

« Mardi dernier, dans la commune de Villevéque, écrit-on au *Patriote de l'Ouest*, il y avait deux mariages. M. Richou, qui épousait M^{lle} Dibon, était conduit à l'église par sa grand'mère, âgée de quatre-vingt-treize ans; et M^{lle} Lambrun, qui s'unissait à M. Février, comptait au nombre de ses deux cents convives la personne la plus aimable, la plus gaie de tous les invités, sa grand'mère aussi, âgée de quatre-vingt-douze ans et sept mois. Cette dernière, M^{me} Vaugoyeau, a dansé son petit quadrille avec beaucoup de grâce et a chanté, pendant le dîner, une très-jolie chansonnette sur les *Charmes du vin d'Anjou*.

« Allons, ne désespérons pas trop de notre race. Et vous, jeunes mariés, tâchez d'en faire autant que vos respectables aieules. »

LA GRÊLE EN INDRE-ET-LOIRE.

Les orages de ces jours derniers ont malheureusement occasionné des dégâts sérieux dans le département d'Indre-et-Loire. La *Petite France* a reçu, à ce sujet, les lettres suivantes:

« Reuilly, 27 mai. — Un orage terrible a éclaté, hier, vers six heures du soir. La grêle est tombée en grande quantité pendant un quart d'heure. Quelques grêlons avaient la grosseur d'une noix.

« De mémoire d'homme, on n'avait vu de pareils grêlons.

« Les dégâts sont considérables, surtout dans les jardins; les récoltes ont aussi beaucoup souffert. »

« Yzeures, 27 mai. — Hier, vers 6 heures du soir, un orage épouvantable s'est abattu sur notre commune. La grêle, d'une grosseur énorme, est tombée en abondance, hachant les blés et les vignes.

« Sur un espace de 6 kilomètres en longueur et d'un kilomètre environ en largeur, les récoltes sont perdues.

« On cite, comme ayant été particulièrement atteint, le domaine de M. Dharembure. »

On lit dans l'Espérance du Peuple :

« Mardi 25 mai, le nommé Auguste Dupé, âgé du 21 ans, demeurant à Nantes, rue de Paris, et trois autres individus, étaient attablés dans l'auberge Brunel, chemin de l'église, à Chantenay. Ils commencèrent par boire une bouteille de vin blanc et quatre tasses de café, puis Dupé demanda quatre verres de cognac et une bouteille de bière. La bière absorbée, il fit servir deux bouteilles de vin de Champagne et une bouteille de vin de Saumur.

« Comme l'aubergiste hésitait à servir ces consommations de choix, Dupé, prenant un porte-monnaie, en tira une pièce qu'il dit être de 20 fr. et une lettre chargée sur l'enveloppe de laquelle se lisaient ces mots : quatorze cents francs.

« Complètement rassurée, la femme Brunel s'empressa d'aller chercher le vin de Saumur et le vin de Champagne. Dupé et ses compagnons vidèrent les trois bouteilles jusqu'à la dernière goutte, puis ils prirent l'attitude embarrassée de gens qui se demandent comment ils pourront s'acquiescer sans payer. Ils prétendirent qu'ils allaient chercher un camarade pour faire un souper fin; la femme Brunel, qui voulait être payée, essaya de s'opposer à leur retraite, mais trois d'entre eux lui échappèrent. Dupé seul resta entre ses mains et passa ensuite dans celles des gendarmes.

« La prétendue pièce d'or qu'il avait montrée n'était qu'un jeton de la Maison du Pont-Neuf, place Graulin.

« Cet habile escroc a été mis en état d'arrestation. »

UN ANE BUVEUR

On raconte l'anecdote suivante, qui se serait passée la semaine dernière dans les environs de Châteauroux.

Deux ivrognes étaient entrés dans un café pour boire et jouer au billard. L'un d'eux était venu avec un âne, qu'il avait laissé à la porte. Au bout d'une heure, l'animal regarda au travers des vitres ce que faisait son maître; puis, profitant de ce qu'on avait laissé un instant la porte ouverte, il entra dans la salle de billard et se mit à suivre les péripéties de la partie. Les deux amis, déjà gris, s'amuserent à lui faire boire du vin.

L'âne, qui avait soif, but et tint si bien tête aux deux compères, qu'il les roula sous la table. Le propriétaire du café, ne sachant que faire de ses deux clients, les assujettit, tant bien que mal, sur le dos de maître Alibon qui, levant le museau en l'air, prit son orient et disparut.

Le lendemain, les deux compagnons furent on ne peut plus surpris de se réveiller dans l'écurie et aux côtés de l'âne qui, par bonheur, avait eu de la raison pour trois.

Son maître le récompensa de sa belle conduite par une double ration d'avoine.

JURISPRUDENCE USUELLE

Cafés et cabarets. Droits du maire.

Est légal et obligatoire l'arrêté municipal qui, dans l'intérêt de l'ordre et des bonnes mœurs, interdit aux propriétaires des cafés, cabarets, buvettes et autres lieux analogues, non seulement d'employer des femmes ou filles au service de la clientèle, mais encore d'en avoir aucune dans les salles de café ou leurs dépendances, partout enfin où les consommateurs peuvent pénétrer. — (Cassation, 6 février 1886.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 10 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville	0.80
Gobelins...	4.00 — 0.90
A trous....	4.40 — 4.00
F ^{ie} Fournès..	1.40 — 4.00
Nubiennne...	4.45 — 4.05

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 29 mai :

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véro. — Nos gravures: Le carrousel; Le mariage royal; Le départ de la Champagne. — Salon de 1886, par Olivier Merson. — Revue anecdotique par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Auguste Boisard. — Le monde financier. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: Le carrousel du Champ-de-Mars: La figure dite la *Mêlée*. — Le mariage de S. A. R. la princesse Amélie: Arrivée de S. A. R. la princesse Amélie à Lisbonne. — L'attaque du convoi par les spahis. — La grande charge des quatre escadrons. — Vue générale du Champ-de-Mars. — La Champagne. — Le train de la princesse Amélie et de la famille d'Orléans acclamé à son passage à Salamanque — M. l'abbé Casanova.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Bains et Hydrothérapie

17, Rue du Marché-Noir, 17

SAUMUR

Le Directeur de l'Etablissement a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent prendre des douches que les salles seront ouvertes dès le matin 6 heures.

Les dames sont priées de bien vouloir donner leur heure afin d'éviter quelquefois de longues attentes.

Abonnement au mois ou pour la saison.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

du prince don Alfonso et de l'ambassadrice de Russie, de l'ambassadeur de France, M. de Billot, et de l'ambassadrice de Belgique, de l'ambassadeur d'Espagne et de l'ambassadrice de France.

L'ambassadeur de France a dansé avec Madame la Comtesse de Paris.

Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris ainsi que leur famille partent pour Madrid.

Les réjouissances continuent. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 mai.

Le marché est mal impressionné par les incidents parlementaires dont les conséquences vont être les affaires au moment de la liquidation.

Le 3 0/0 est faible à 82.25, l'amortissable à 84.30, le 4 1/2 0/0 à 109.15.

Le Crédit Foncier est très ferme à 1361.25. Les obligations foncières 1885 sont en ce moment les plus avantageuses de toutes les valeurs à lots. Il y a un versement de 50 francs à faire avant le 31 mai. Il s'effectue ponctuellement.

La Société Générale est à 457.50.

On demande la Banque de Paris et des Pays-Bas à 690. L'emprunt Cubain a été couvert plus de deux fois.

Demain sera close la souscription aux actions de la Compagnie générale d'éclairage par l'électricité. L'avenir est là. L'éclairage électrique va remplacer partout l'éclairage au gaz. Les souscripteurs peuvent compter sur un revenu de 15 à 20 0/0.

Les obligations et actions des grandes compagnies de Chemins de fer sont l'objet de nombreux achats: le Nord à 1.567.50, le Midi à 1.165, le Lyon à 1.310.

Nouvelles militaires.

ÉCOLE DE SAINT-CYR

La section de cavalerie de Saint-Cyr disparaîtra avec la promotion actuelle.

Saint-Cyr redevient une École d'élèves-officiers sans distinction d'armes.

(Armée territoriale.)

UN CARROUSEL A ROUEN

Une grande fête militaire doit avoir lieu le 20 juin prochain à Rouen, au Champ-de-Mars; il s'agit d'un carrousel donné par le 12^e régiment de chasseurs.

C'est le Comité de la Ligue des Patriotes qui a pris l'initiative de cette fête dans le but de faire ériger un monument au cimetière de cette ville sur la tombe des soldats tués en 1870.

LE VOYAGE DU MINISTRE DE LA GUERRE

Nous avons dit hier que le général Boulanger visiterait l'École de Saumur le mardi 19 juin et qu'il rentrerait le lendemain à Paris.

Le 19 juin, le ministre se remettra en route; il passera les journées des 20 et 21 à Limoges, où il assistera au grand concours de gymnastique et regagnera Paris le 22; il repartira le 27, pour assister le 28 au concours des gymnastes du Midi, qui doit avoir lieu à Valence, sous la présidence du général Trumelet. Le 28, il ira à Romans, du où il réintègrerait son poste le 29 juin.

Les officiers de l'École supérieure de guerre ont commencé, jeudi, la série de leurs voyages qui doit durer quatre mois.

Le 24 juin doit avoir lieu au Prytanée de La Flèche l'inauguration des marbres funéraires en l'honneur des anciens élèves de cet établissement tombés au champ d'honneur. Le général Boulanger, qui fait partie, à titre honorifique, de l'Association fraternelle des anciens élèves de La Flèche, a accepté la présidence de la cérémonie. Il se rendra au Prytanée avec plusieurs officiers de sa division et des membres du comité de l'association. Beaucoup d'officiers généraux qui ont fait leur éducation à La Flèche et un grand nombre d'autres anciens Fléchois se proposent de se rendre au Prytanée. Les marbres funéraires sont disposés déjà le long du vestibule monumental qui fait communiquer la cour d'honneur avec le portail, et dans lequel se trouve la statue de Henri IV. On termine, en ce moment, dans la cour d'honneur, les préparatifs. Il est question d'élever au centre de cette cour, sur l'emplacement où se trouvait jadis une fontaine, un monument à Latour-Maubourg, le premier grenadier de France tué à l'ennemi, et ancien élève de La Flèche. (Progrès militaire.)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BOUTARD.

Par jugement en date du 24 mai 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. Bonneau, ancien greffier à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Boutard, Emile, fabricant de chaux, à Fierbois.

Pour extrait :

(416) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE JOLY.

Par jugement en date du 24 mai 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite de la veuve Joly, chapelier, à Saumur.

Pour extrait :

(417) Le Greffier, GAUTIER.

Études de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44, et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

PAR ADJUDICATION Aux enchères publiques,

D'une Tuilerie ET DEPENDANCES

Sise aux Quins, commune de Montreuil-Bellay,

Dépendant de la faillite de M. Louis-Emile BOUTARD, ancien chauxonnier à Fierbois, commune du Vaudeloay-Rillé.

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 15 JUIN 1886, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le treize mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré,

Aux requêtes, poursuites et diligences de : 1^o M. Louis Bonneau, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, agissant en qualité de syndic définitif de la faillite du sieur Louis-Emile Boutard, ancien chauxonnier, demeurant à Fierbois, commune du Vaudeloay-Rillé; 2^o ledit sieur Louis-Emile Boutard, négociant failli, demeurant actuellement commune de Bagnaux.

Ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 44,

Le mardi quinze juin mil huit cent quatre-vingt-six, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la faillite Boutard.

DÉSIGNATION ET MISE A PRIX LOT UNIQUE.

Une TUILERIE, sise aux Quins, commune de Montreuil-Bellay, avec ses dépendances, comprenant :

I. — Bâtimens d'habitation et d'exploitation, tuilerie, fourneaux, hangars, magasins et terrains, compris au plan cadastral sous le n° 172 de la section A, pour une contenance de 68 ares, joignant au nord M. Douasneau et autres, au levant M. Durand, au midi l'article ci-après, M. Tessier et autres, au couchant un chemin.

II. — Quarante-sept ares cinquante-neuf centiares de terre, compris au plan cadastral sous les n°s 1781, 1782, section A, joignant au nord l'article ci-dessus, au levant M. Souldard, au midi la route de Doué-la-Fontaine à Montreuil-Bellay, et au couchant un chemin.

III. — Maison et sol, d'une con-

tenance de trois ares cinquante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 1585, section A, joignant au nord et au couchant M. Palustre, au levant un chemin.

IV. — Un morceau de vigne, nommé le Haut-Brossay, contenant 31 ares 60 centiares, compris au plan cadastral sous les n°s 495, 496 de la section J, joignant au nord M. Audieau, au levant M. Guittière, au midi MM. Gouin et Goulard, au couchant M^e Brard et M. Auvoillain.

Mise à prix : quatre mille francs, ci..... 4.000

Pour tous renseignements, s'adresser :

1^o A M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, et à M. BONNEAU, rue d'Alsace, à Saumur, syndic de la faillite.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné. Saumur, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-six.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou en détail :

1^o 3 HECTARES 2 ARES 50 CENTIARES de TERRE, lieu dit la PIÈCE-DES-BAINS, commune de Chenebutteles-Tuffeaux, joignant MM. Perreau, Charbonneau et Gilbert;

2^o Et 71 ARES 50 CENTIARES de TERRE, même commune, à l'OUCHÉ-BOUCHET, joignant MM. Gilbert, Guérin-Hubault et autres.

S'adresser, à Saumur, à M. LANGLOIS, expert, rue du Portail-Louis, ou à M^e PINAULT, notaire. (419)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située rue d'Alsace, n° 13,

Comprenant au rez-de-chaussée salons, salle à manger, office; au premier cinq chambres à feu, cabinets de toilette; au second chambres de domestiques; greniers.

Buanderie, lingerie, cuisine, caves, jardin, écurie et remises.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN

PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, près le pont du chemin de fer, commune de Villebernier, avec 30 ares environ de jardin bien planté.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

Étude de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

OU A ÉCHANGER

En bloc ou en détail,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

NOMMÉE

Le Château

De SAINT-PIERRE-EN-VAUX

SITUÉE

Au village de ce nom, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, près Gennes, à 4 kilomètres de la Loire et à 6 kilomètres environ de la gare des Rosiers;

Comprenant : maison de maître en parfait état, vastes servitudes, caves et celliers, enclos, jardins, bois taillis terres labourables, vignes et prairies, d'une contenance totale de 20 hectares environ.

Tous les terrains, d'une exploitation facile, sont propres à la culture de la vigne.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser :

Soit à M. JUETTE, propriétaire à Angers, rue Eblé, 72, qui se trouvera sur les lieux, les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois; Soit à M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin. (420)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Pour entrer en jouissance à Noël 1886,

Le dimanche 30 mai 1886, à une heure,

En l'étude de M^e BRAC, notaire, D'UNE

GRANDE MAISON DE COMMERCE

Sise à Saumur, rue St-Jean,

Occupée par M. Grellet, tapissier,

Comprenant la maison donnant sur la rue et une importante construction dans la cour et sur le jardin.

Mise à prix, 28,000 francs.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

Facilités de paiement.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

1^o Une BELLE MAISON d'habitation avec grand jardin, à Fontevault;

2^o Une autre BELLE MAISON, à Candès, à quelques pas de la Vienne.

A LOUER

Une BELLE et GRANDE MAISON avec jardin, à Souzay, sur la route et le bord de la Loire. (403)

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Par suite de décès,

Le DIMANCHE 30 MAI 1886, à une heure du soir,

Au moulin du Vigneau, sur les Châteaux, commune de Saumur,

où est décédé M. Pierre GAURÉ, meunier.

Il sera vendu :

Armoire, buffets, bois de lits, tables, chaises, glaces, couettes, traversins, oreillers, couvertures, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, taies d'oreiller, chemises, vêtements, une bonne jument, charrette, équipages, outils, vin en bouteilles, demi-vin, futailles, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques

POUR CAUSE DE DÉPART,

Le mardi 1^{er} juin 1886, à une heure du soir,

A Saumur, rue Nationale, n° 31, dans une maison habitée par M^e veuve Bougrier.

Il sera vendu :

Deux ameublements de salon recouverts en velours et reps, armoires à glaces, bois de lits, commodes, buffet, secrétaire en frêne et noyer, tables de nuit et de toilette, guéridons, piano, chaises garnies et autres, tables de différentes formes, glaces, pendules, rideaux et tentures;

Sommiers, couettes, matelas, traversins, oreillers, édredons, couvertures, draps, cuivrie, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.]

Offres et Demandes

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme cocher ou valet de chambre, la femme comme femme de chambre ou aide de cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage, le mari pour les travaux de la campagne, la femme pour ceux d'une basse-cour; ou bien encore garçon et femme aptes aux mêmes travaux.

S'adresser au bureau du journal.

Thés CHOCOLAT

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLORY, GARRAUD-BARRAUD, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et confiserie.

SANS PALAIS DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modérés